

Image not found or type unknown



Litige avec notre gérant de camping

Par **dedette63**, le **24/04/2009** à **14:59**

Bonjour,
Nous sommes locataires d'une parcelle sur un terrain de camping sur laquelle nous avons un mobilhome. Le terrain devait ouvrir le 01 avril par arrêté préfectoral il est interdit d'ouverture .nau début jusqu'au 22 avril maintenant indéterminé .La préfecture nous dit que les travaux de mise en conformité ne sont pas tous réalisés et le gérant dit qu'il les a fait.
quels sont nos droits ? nous ne pouvons pas bénéficier de nos mobilhomes?
J'imagine que la préfecture ne ment pas.
Merci pour votre réponse.